

Vous souhaitez intégrer l'ESAAA en cours de cursus

Commission d'équivalence

La commission d'équivalence s'adresse aux étudiants Français et étrangers déjà inscrits dans un cursus de l'enseignement supérieur artistique. Pour les candidats étrangers le test de compréhension du français **niveau B2** est obligatoire.

La sélection se déroule en deux temps :

- d'abord une pré-sélection sur dossier (voir pièces requises ci-dessous),
- puis une audition avec un jury **mercredi 27 ou jeudi 28 mars 2019**

La fiche d'inscription ci-dessous doit être remise au secrétariat pédagogique, accompagnée des documents demandés ainsi que de son règlement (40€)

Documents demandés pour tous les candidats, français et étrangers

- Fiche d'inscription
- Adresse email valide et dactylographiée
- Dossier pédagogique (diplômes, crédits, évaluations)
- Dossier artistique
- Photo d'identité
- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Un chèque de 40€ à l'ordre du Trésor Public
- Pour les candidats français, le certificat de la journée d'appel

En supplément pour les candidats étrangers :

- Un test de compréhension du français niveau B2
- La photocopie lisible du ou des diplômes dans la langue d'origine
- la traduction du ou des diplômes, effectuée par un traducteur assermenté ou par les autorités officielles du pays d'origine

**Fiche d'inscription à la commission d'équivalence
(entrée en cours de cursus)**

Nom : Prénom :
Né(e) le : A :
Sexe : Masculin Féminin
Nationalité : Française Autre :
Téléphone Courriel :
Adresse
Code postal : Ville :

Niveau universitaire actuel :

Nom de l'établissement actuellement fréquenté :

Autres cas (situation professionnelle, etc...) :

Diplômes obtenus :

TCF pour les étudiants venant hors communauté européenne :

Souhaitez-vous intégrer le cycle long, option art (DNA, DNSEP) :

Souhaitez-vous intégrer le cycle long, option design & espace (DNA, DNSEP) :

Certifié exact le

Signature du candidat

Enquête : comment avez-vous connu notre école ?

Site Internet CIO Salon Presse Forum
 Autres.....

Veuillez joindre à votre demande 1 chèque de 40 € à l'ordre du « Trésor Public » pour le droit d'inscription.

**Les dossiers pédagogique et artistique doivent être remis à l'ESAAA
le mercredi 20 mars dernier délai. Aucun dossier ne sera recevable après cette date**